

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 8 février 2021, se tient à 16 h, via conférence web, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron, Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue à huis clos. Un enregistrement des discussions a été publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau est présent.

1.0

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance. Madame le préfet nomme les maires à tour de rôle.

2.0

**ORDRE DU JOUR**

Il est demandé d'ajouter le point 5.2 RECAPITALISATION DU FLI

**C.A. 2021-13**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**  
**COMITÉ ADMINISTRATIF**  
**ORDRE DU JOUR DU 8 FÉVRIER 2021**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 18 JANVIER 2021
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
5.1.	ADOPTION DU RAPPORT DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU FLI DE L'ANNÉE 2020

6.	SIGNATURE DE L'ENTENTE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) D'EMPLOI-QUÉBEC 2021-2022
7.	PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)
8.	VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
9.	COOPAG – PROLONGEMENT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT
10.	MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
11.	PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES AU COMITÉ ADMINISTRATIF
12.	RÈGLEMENT RELATIF AUX SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES
13.	SUIVI DE LA DEMANDE AU FRR-VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION MUNICIPALE, SERVICE D'INSPECTEUR
14.	ATELIER DE TRAVAIL – FRR-VOLET 2
15.	CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC
16.	SUIVI SDEG
17.	BÂTIMENT
18.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
19.	COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION
20.	RESSOURCES HUMAINES
21.	VARIA
22.	PÉRIODE DE QUESTIONS
23.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

---

 PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 18 JANVIER 2021
**C.A. 2021-14****PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 18 JANVIER 2021**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 18 janvier 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

---

 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

## 5.0

## FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

## 5.1

## ADOPTION DU RAPPORT DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU FLI DE L'ANNÉE 2020

**C.A. 2021-15****ADOPTION DU RAPPORT DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU FLI DE L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QU'un rapport a été établi des créances irrécouvrables entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020 en lien avec différentes demandes d'aides financières au Fonds local d'investissement;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit/SDE du Granit recommande au comité administratif de la MRC de radier les montants résiduels des différents dossiers présentés au rapport de l'année 2020;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a pris connaissance de ces projets et des recommandations du comité de financement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC du Granit approuve la radiation des montants résiduels des dossiers suivants :

Dossier FLI	Montant initial de l'aide accordée par la MRC	Montant de la créance irrécouvrable
Prêt (FLI-17-04-02)	15 000 \$	8 375 \$
prêt (FLI-11-1026)	15 000 \$	7 631 \$
prêt (FLI-15-1057)	10 000 \$	4 789 \$
prêt (FLI-0811-6956)	15 000 \$	4 980 \$
prêt (FLI-11-1023)	25 000 \$	4 346 \$

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5.2

## RECAPITALISATION DU FLI

**C.A. 2021-16****DEMANDE DE PRÊTS ADDITIONNELS AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION – FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a mis en place un Fonds local d'investissement (FLI) pour soutenir les entreprises de leur territoire;

ATTENDU QUE les entreprises du territoire de la MRC du Granit bénéficient d'un FLI depuis 1998;

ATTENDU QUE la Loi 28, « *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* » adoptée le 20 avril 2015 prévoyait l'abolition des CLD et a donné la responsabilité aux MRC en matière de développement sur leur territoire dont la gestion du FLI;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a confié l'exercice d'une partie des pouvoirs lui étant confiés en matière de développement à la Société de développement économique du Granit;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a confirmé, en décembre 2019, la possibilité, pour les MRC, de recapitaliser leur FLI afin de permettre le financement de nouveaux projets;

ATTENDU QUE le FLI est un levier financier important pour les entreprises du territoire tant pour le démarrage ou la croissance d'entreprises traditionnelles et de l'économie sociale et pour le soutien à la relève entrepreneuriale;

ATTENDU QUE selon les conditions et modalités du MEI, le prêt additionnel maximal accordé à une MRC par année ne devra pas dépasser la moyenne des placements FLI réalisés par la MRC au cours des deux dernières années financières;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a placé une moyenne de 250 074 \$ par année pour les années 2019 et 2020;

ATTENDU QUE le Comité de financement de la Société de développement économique du Granit / MRC a recommandé à la MRC du Granit de déposer auprès du MEI une demande de prêts additionnels au FLI;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires d'approuver une demande auprès du Ministère de l'Économie et de l'Innovation pour l'obtention de prêts additionnels d'un montant de 250 074 \$ à son Fonds local d'investissement (FLI) de manière à soutenir les entreprises du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SIGNATURE DE L'ENTENTE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)  
D'EMPLOI-QUÉBEC 2021-2022

**C.A. 2021-17**

**SIGNATURE DE L'ENTENTE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME  
(STA) D'EMPLOI-QUÉBEC 2021-2022**

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la *Loi 28*, la MRC du Granit a pris siennes les activités du Centre local de développement du Granit;

ATTENDU QUE le centre local d'emploi (CLE) de la MRC du Granit a mis en place un programme d'aide financière pour soutenir les travailleurs autonomes;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit signer pour l'année 2021-2022, une entente avec le CLE permettant à ce dernier de s'adjoindre des services de l'équipe du développement de la MRC du Granit dans le cadre de la mesure de soutien aux travailleurs autonomes;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit nomme madame Sonia Cloutier, secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC du Granit, à titre de signataire de l'entente 2021-2022 à intervenir avec le centre local d'emploi (CLE) de la MRC du Granit dans le cadre de la mesure de soutien aux travailleurs autonomes.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au centre local d'emploi (CLE) ainsi qu'à la Société de développement économique du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7.0

---

#### PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

J'informe les maires que dans le cadre de la 1<sup>re</sup> version (PAUPME) du prêt 9 dossiers ont pu être traités alors que dans la 2<sup>e</sup> version (AERAM) 12 ont été traités, mais que les demandes continuent de s'inscrire, en autres, parce que l'alerte du palier maximal se prolonge. Je termine en mentionnant que ce sont 592 000 \$ d'octroyés en prêts jusqu'à présent et que des sommes additionnelles sont accessibles si le fonds s'épuise. Il est souligné le travail fait par les employés pour améliorer le processus de traitement des dossiers depuis la mise sur pied de ce fonds d'aide aux entreprises.

#### 8.0

---

#### VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Monsieur Patrice Gagné explique que suite à une décision de la CPTAQ dans le dossier de contournement de la voie ferroviaire dans les municipalités de Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac, l'UPA a déposé une requête au Tribunal administratif du Québec pour contester la décision de la CPTAQ et demandant que la CPTAQ évalue à nouveau le dossier. Il ajoute que la MRC a reçu un avis de mise en cause mais qu'après lecture, malgré la mention de mise en cause, la MRC n'est pas nommée pour comparaître ou pour préparer quelque document que ce soit. Il est questionné le caractère public de cette lettre que la MRC a reçue. Monsieur Gagné explique que la lettre est adressée à la MRC seulement, mais qu'éventuellement ce dossier sera rendu public.

#### 9.0

---

#### COOPAG – PROLONGEMENT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Madame le préfet informe les maires que le financement en ce qui a trait au projet de la Coopérative des producteurs agricoles en acériculture certifiée (COOPAG) est prolongé jusqu'en septembre 2021. Elle ajoute que la SDEG s'occupe du dossier et travaille avec les gens de la coopérative pour les aider à développer leurs produits.

#### 10.0

---

#### MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

#### **C.A. 2021-18**

#### **RECOMMANDATION DE RÉVISION DU RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC**

ATTENDU QUE des élections municipales et du préfet élu au suffrage universel auront lieu en novembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif de la MRC du Granit jugent opportun de procéder à un exercice comparatif du salaire du préfet élu au suffrage universel dans d'autres MRC;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif de la MRC du Granit désirent éviter qu'un salaire sous-évalué, de par les nombreuses tâches et heures à consacrer à ce poste, freine l'intention de candidats(es) potentiels(elles) de se présenter aux élections;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif de la MRC du Granit croient que la révision, si nécessaire, du règlement no 2018-16 relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil et des comités de la MRC doit être faite avant la période de mise en candidature des élections 2021;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif de la MRC du Granit se proposent pour étudier la question, procéder à des comparatifs et faire une recommandation au conseil des maires;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif de la MRC du Granit se proposent pour revoir l'ensemble du règlement afin de valider si d'autres modifications sont nécessaires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de le mandater pour réviser le règlement no 2018-16 relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil et des comités de la MRC et pour faire une recommandation au conseil des maires quant à sa modification, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINES  
COMPÉTENCES AU COMITÉ ADMINISTRATIF

### C.A. 2021-19

#### RECOMMANDATION D'ÉLABORATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS AU COMITÉ ADMINISTRATIF

ATTENDU la destruction des archives de la MRC lors de la tragédie ferroviaire de 2013;

ATTENDU QUE la MRC du Granit n'avait pas refait de règlement de délégation de certains pouvoirs au comité administratif;

ATTENDU QUE quelques compétences ont été déléguées au comité administratif par résolution du conseil des maires;

ATTENDU QUE la MRC a jugé à propos de regrouper les pouvoirs délégués au comité administratif en un règlement;

ATTENDU QU'une ébauche de projet de règlement relatif à la délégation de certains pouvoirs au comité administratif a été présentée aux membres du comité administratif;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC recommande au conseil des maires de procéder à l'adoption du projet de règlement relatif à la délégation de certains pouvoirs au comité administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0

---

RÈGLEMENT RELATIF AUX SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES

Madame le préfet informe les maires que le règlement no 2014-10 relatif aux séances du conseil des maires sera envoyé aux maires dans le cadre du conseil des maires de la semaine prochaine.

13.0

---

SUIVI DE LA DEMANDE AU FRR-VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION MUNICIPALE, SERVICE D'INSPECTEUR

Madame le préfet informe les maires que le ministère devrait faire un retour aux organismes d'ici la fin février à savoir si leur demande est retenue ou non.

14.0

---

ATELIER DE TRAVAIL – FRR-VOLET 2

Madame le préfet rappelle que l'atelier aura lieu le 22 février à 9 h.

15.0

---

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

Madame le préfet informe les maires que la MRC recevra des sommes pour les 5 prochaines années pour engager des ressources, lesquelles seront déléguées à la SDEG. Je mentionne qu'une résolution sera prise au conseil des maires afin que Mme Fecteau puisse signer l'entente. Il est demandé si cette délégation engendrera une nouvelle entente entre la MRC et la SDEG. Madame le préfet répond qu'effectivement puisque c'est un mandat supplémentaire qui sera confié à la SDEG. Elle termine en mentionnant que c'est un montant de 900 000 \$ qui sera octroyé, soit 200 000 \$ pendant 4 ans et 100 000 \$ pour la 1<sup>re</sup> année.

16.0

---

SUIVI SDEG

Aucun sujet à traiter.

17.0

---

BÂTIMENT

Aucun sujet à traiter.

18.0

---

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la prochaine rencontre se tienne comme parue au calendrier, soit le 8 mars prochain à compter de 15 h 30. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi.

---

19.0

COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION

---

J'informe les maires que tel que recommandé par les consignes dans le contexte du confinement, les mêmes mesures continuent de s'appliquer jusqu'au 22 février prochain, soit celles que l'on maintient depuis décembre dernier.

20.0

RESSOURCES HUMAINES

---

J'informe les maires que la responsabilité du département de l'incendie, qui relevait de la direction générale, sera transférée sous le responsable de la géomatique et des technologies.

**C.A. 2021-20**

**RECOMMANDATION DE MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA MRC – DÉPARTEMENT DU SCRI ET DE LA PRÉVENTION INCENDIE**

ATTENDU QUE le département du schéma de couverture de risques incendie et de la prévention incendie, soit 2 employés, est présentement sous la responsabilité de la direction générale;

ATTENDU QUE ce département est le seul qui ne relève d'aucun responsable de service dans l'organigramme de la MRC;

ATTENDU QUE depuis 12 ans les besoins informatiques ont beaucoup évolué, passant de 18 postes à 36, en plus des 6-7 tablettes pour les employés-visiteurs et des différents projets à gérer;

ATTENDU QUE suite au départ de l'adjoint à l'aménagement et à la géomatique, en octobre dernier, certaines tâches du responsable de la géomatique et des technologies ont été revues et réparties;

ATTENDU QUE pour répondre à la demande informatique des employés, une ressource externe a été embauchée pour répondre aux demandes de dépannage technique et pour des propositions de remplacement d'équipement;

ATTENDU QUE le responsable de la géomatique et des technologies assume la gestion de la ressource externe en informatique;

ATTENDU QUE le responsable de la géomatique et des technologies assume aussi présentement le suivi du projet de gestion documentaire et de plan de classification;

ATTENDU QUE plusieurs tâches de géomatique concernent le département du schéma de couverture de risques incendie et de la prévention incendie et que par conséquent, les termes et les connaissances générales de ce département sont familiers au géomaticien de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de modifier l'organigramme de la MRC du Granit de manière à ce que les employés du département du schéma de couverture de risques incendie et de la prévention incendie soient dorénavant sous la responsabilité de monsieur Rafael Lambert, responsable de la géomatique et des technologies.

QUE l'organigramme de la MRC du Granit soit modifié de manière à ce que le titre de M. Lambert soit dorénavant celui de responsable de la géomatique, des

technologies et de la prévention incendie.

QUE les tâches de M. Lambert soient revues de manière à redistribuer à autrui la responsabilité du suivi du projet de gestion documentaire et de plan de classification, et ce, de manière à ce que M. Lambert puisse se consacrer davantage aux tâches pour lesquelles il a été embauché, soit la géomatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.0

---

VARIA

Aucun sujet à traiter.

22.0

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos et via conférence web, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucune question n'est posée.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel [secretariat@mrcgranit.qc.ca](mailto:secretariat@mrcgranit.qc.ca) de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

23.0

---

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**C.A. 2021-21**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 8 février 2021 soit levée, il est 16 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 8 février 2021 et ce, pour la résolution C.A. 2021-15.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale